

**Pièce N°3**  
**REGLEMENT PARTICULIER DE**  
**L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

compte les rabais offerts par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot, ainsi que de leur plan de charges au moment de l'attribution.

**Article 35 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure**

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler une procédure d'appel d'Offres après l'autorisation de l'Autorité des marchés lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer un Appel d'Offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

**Article 36 : Notification de l'attribution de la lettre commande**

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, l'Autorité Contractante notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée ou par tout autre moyen que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que l'Autorité Contractante paiera au Cocontractant au titre de l'exécution des travaux et le délai d'exécution.

**Article 37 : Publication des résultats d'attribution de la lettre commande et recours**

37.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (05) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution de la lettre commande y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

37.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

37.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés.

37.4. En cas de recours, il doit être adressé à l'autorité chargée des marchés publics, avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, à l'Autorité Contractante et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

**Article 38 : Signature de la lettre commande**

38.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés et le cas échéant à la Commission Spécialisée de Contrôle des Marchés compétente, pour adoption.

38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission de Passation des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

**Article 39 : Cautionnement définitif**

39.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, le cocontractant fournira à l'Autorité Contractante un cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le dossier d'appel d'offres.

39.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5 % du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréée conformément aux textes en vigueur, et émise au profit de l'Autorité Contractante ou par une caution personnelle et solidaire

39.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

39.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO.

Clauses du RGAO	DISPOSITIONS DU RPAO
1	<b>Introduction</b>
1.1	<p><u>Définition des travaux</u> :</p> <p>Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution des travaux de construction d'un foyer communautaire avec un bloc latrine à trois (03) compartiments à DJADOM, dans la commune de NGOYLA, Département du Haut- Nyong, Région de l'Est.</p> <p>Ces travaux, conformément aux spécifications techniques essentielles contenues dans le CCTP, comprennent notamment :</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Foyer communautaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les travaux préparatoires ;</li> <li>◆ Le terrassement ;</li> <li>◆ La fondation ;</li> <li>◆ La maçonnerie et élévation ;</li> <li>◆ La charpente - la couverture et le faux plafond ;</li> <li>◆ La menuiserie bois ;</li> <li>◆ La menuiserie métallique ;</li> <li>◆ La vitrerie ;</li> <li>◆ L'électricité ;</li> <li>◆ La peinture ;</li> <li>◆ Les VRD.</li> </ul> <p><u>Noms et adresse de l'Autorité Contractante</u> : Maire de la Commune de NGOYLA, Tel : 699 552 399/696 15 39 51</p> <p><u>Référence de l'appel d'offres</u> : Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/C/NLA/CIPM/2020 DU 22/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FOYER COMMUNAUTAIRE AVEC UN BLOC LATRINE A TROIS (03) COMPARTIMENTS A DJADOM, DANS LA COMMUNE DE NGOYLA, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST. (Lot unique)</p>
1.2	<u>Délai prévisionnel d'exécution</u> : <b>Quatre (04) mois maximum</b>
1.3	<p><u>Source de financement</u> : <b>Fonds Propres de la commune et 6,75% des comités riverains, Exercice 2020</b></p> <p><u>Nom du projet</u> : <b>construction d'un foyer communautaire avec un bloc latrine à trois (03) compartiments à DJADOM, dans la commune de NGOYLA, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est.</b></p>
1.4	<p><u>Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipement et services</u> :</p> <p>L'exécution de la présente Lettre-Commande nécessitant l'acquisition des matériels et matériaux, préférence est donnée aux produits fabriqués au Cameroun sous réserve de leur conformité aux normes techniques et à la condition que leurs prix soient homologués.</p> <p>Toutefois, en cas de dérogations législatives ou réglementaires, ou résultant des conventions ou accords internationaux, le Ministre du Commerce autorise l'importation desdits produits.</p>
2	<b>Principaux critères de qualification des soumissionnaires</b>
2.1	<p><b>A) Examen de la conformité des pièces administratives (Enveloppe A)</b></p> <p><b>Le dossier administratif comprend :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur.</li> <li>2. Attestation de Non Redevance en cours de validité, délivrée par un Inspecteur des Impôts du ressort ;</li> <li>3. Attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances, datant de moins de trois mois.</li> <li>4. Quittance d'achat du Dossier de Demande de Cotation.</li> <li>5. Caution de soumission délivrée par une banque de 1<sup>er</sup> ordre ou une compagnie</li> </ol>

	<p>d'assurance agréée par le MINFI suivant les conditions de la COBAC, d'un montant égal à 1 % du montant prévisionnel du projet ;</p> <p>6. Attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;</p> <p>7. Attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, datant de moins de quatre (04) mois, ou tout autre document signé par la même administration certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse.</p> <p>8. Les preuves de l'acceptation des conditions du présent Appel d'Offres par l'insertion des pièces ci-après paraphées à toutes les pages, daté, signé et cacheté à la dernière page :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;</li> <li>Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;</li> <li>Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.</li> </ol>
2.2	<p><b><i>N.B.</i></b> : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées, les pièces certifiées devront l'être par les administrations signataires des originaux.</p> <p><b>B) Evaluation des offres techniques (Enveloppe B)</b>  Les offres techniques seront évaluées sur les cinq (05) critères de qualifications ci-après :</p> <p><b><u>B-1- Capacité Financière</u></b> : ..... <b>Oui/Non</b>  Ce critère est rempli si l'une des deux (02) exigences ci-après est remplie :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Chiffre d'Affaires</b> : justifier d'un chiffre d'affaires cumulé d'au moins <b>80% du montant prévisionnel</b> du (ou des) lots sollicité (s) pendant les cinq (05) dernières années;..... <b>Oui/Non</b></li> </ol> <p><b><u>NB</u></b> : Les justificatifs du chiffre d'affaires comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les contrats (première et dernière pages) ou bons de commandes ;</li> <li>➤ Les procès-verbaux de réceptions (provisoire ou définitive) pour chaque contrat ou bon de commande</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Attestation d'un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soit justifiant la solvabilité du soumissionnaire d'au moins 80% du montant prévisionnel ; ..... <b>Oui/Non</b></li> <li>➤ Soit s'engageant à accorder des facilités de préfinancement au soumissionnaire au cas où il serait adjudicataire des travaux..... <b>Oui/Non</b></li> </ul> </li> </ol> <p><b><u>B-2 - Références de l'Entrepreneur</u></b> : ..... <b>Oui/Non</b>  Ce critère est rempli si l'une des deux (02) exigences ci-après est remplie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Justifie sur les cinq (05) dernières années la réalisation de projets de réhabilitation ou de construction de bâtiment public pour un montant cumulé <b>d'au moins 80% du montant prévisionnel</b> du (ou des) lot(s) sollicité (s)</li> <li>✓ Justifie des prestations au cours des cinq (05) dernières années dans les domaines autres que les constructions et l'entretien de bâtiments, y compris les fournitures dans les structures publiques, parapubliques ou privées, pour un montant cumulé d'au moins 70% du montant prévisionnel du (ou des) lot(s) sollicité (s)</li> </ul> <p><b><u>NB</u></b> : Les justificatifs des références comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les contrats (première et dernière pages) des contrats ou lettre-commande ou marché ;</li> <li>➤ Les procès-verbaux de réceptions (provisoire ou définitive) pour chaque contrat ou lettre-commande</li> </ul> <p><b><u>B-3 - Matériel</u></b> : ..... <b>Oui/Non</b>  Cette condition est remplie si les deux (02) exigences ci-après sont réunies :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Le soumissionnaire justifie la propriété des équipements essentiels en adéquation avec</li> </ol>

la nature du projet, pour la réalisation des travaux :

- soit par présentation de factures d'achat dudit matériel ;
- soit par contrat de location ;
- soit par engagement sur l'honneur à disposer.

2. Le soumissionnaire justifie la possession de moyens logistiques appropriés pour l'approvisionnement du chantier. Cette justification se fera par présentation :

- Soit par un contrat de location délivrée au soumissionnaire par le propriétaire du matériel ;
- Soit par une mise à disposition délivrée au soumissionnaire par le propriétaire du matériel.

Ces moyens logistiques comprennent :

- un camion benne de capacité minimale 4 m3 ;
- un pick-up 4x4

**B-4- Personnel de chantier : ..... **Oui/Non****

Ce critère est rempli si **au moins deux (02) des trois (03) exigences** ci-après sont remplies :

- 01 T.S.G.C : conducteur des travaux (CV + copie certifié du diplôme + attestation de disponibilité +Expérience d'au moins de 05 ans  
**oui/non**
- 01 TGC au moins ou similaire : chef de chantier (CV + copie certifiée du diplôme+ attestation de disponibilité + Expérience d'au moins de 02ans) **oui/non**
- S'engager sur l'honneur à recruter un personnel d'exécution qualifié par corps d'état (joindre état nominatif du personnel d'encadrement à recruter et préciser leur qualification)

**B-5 – Compréhension du projet et Présentation de l'Offre : ..... **Oui/Non****

Cette condition est remplie si **au moins six (06) des sept (08) exigences** ci-après sont réunies, dont impérativement le 1) et le 2) qui conditionnent le « oui » sur ce critère B-5 :

- 1) Un rapport de visite du site signée par le soumissionnaire décrivant l'état des lieux et recensant les différents points de ravitaillement éventuels en matériaux ;
- 2) Méthodologie d'exécution conforme aux règles de l'art de chaque lot de travaux ;
- 3) Planning d'exécution des travaux avec rendements d'exécution des tâches cohérents et raisonnables ;
- 4) Les plans du projet ;
- 5) Planning d'approvisionnement en matériaux concordant avec le planning d'exécution des travaux ;
- 6) Un organigramme de chantier
- 7) Présentation des Offres en trois volumes avec séparation des pièces de chaque volume par des intercalaires en couleur.

**Seules les offres financières des soumissionnaires qui obtiendront un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 70% (dont au moins cinq (05) « Oui » sur les sept (07) critères A ; B ; C ; D ; E ; F ; G) seront jugées recevables. (Confère grille d'évaluation).**

**C) Evaluation de l'offre financière (Enveloppe C)**

Pendant l'évaluation, le montant final de l'offre proposée sera arrêté comme suit :

- ◆ Détermination par la sous-commission d'analyse, conformément aux spécifications du CCTP, des quantités des matériaux entrant dans la constitution de chaque prix ;
- ◆ Correction des quantités de matériaux entrant dans la constitution de chaque sous-détail de prix ;
- ◆ Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- ◆ Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en

	<p>multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'il soit estimé qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé ;</p> <p><b>N.B : Seront purement rejetées :</b></p> <p>a- Les offres dans lesquelles il existe des postes du détail estimatif sans prix unitaires ;</p> <p>b- Les offres dans lesquelles un sous-détail d'un prix unitaire quantifié sera absent ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Correction des devis estimatifs des offres retenues ;</li> <li>◆ Classification des offres par ordre de propositions croissantes.</li> </ul> <p>Par ailleurs les prix proposés pour les postes où il n'est pas prévu de quantités ne feront pas partie du contrat.</p>
2.3	<u>Visite du site des travaux et réunion préparatoire</u> : Le soumissionnaire doit effectuer une visite du site des travaux.
3	<u>Langue de l'offre</u> : Français ou Anglais
4	<b>Documents constituant l'appel d'offres</b>
4.1	<p>La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p><b>Enveloppe A - Volume I : Pièces administratives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur.</li> <li>○ Attestation de Non Redevance en cours de validité, délivrée par un Inspecteur des Impôts du ressort ;</li> <li>○ Attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances, datant de moins de trois mois.</li> <li>○ Quittance d'achat du Dossier de Demande de Cotation.</li> <li>○ Caution de soumission délivrée par une banque de 1<sup>er</sup> ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI suivant les conditions de la COBAC, d'un montant égal à 1% du montant prévisionnel du projet ;</li> <li>○ Attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;</li> <li>○ Attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, datant de moins de quatre (04) mois, ou tout autre document signé par la même administration certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;</li> <li>○ Les preuves de l'acceptation des conditions du présent Appel d'Offres par l'insertion des pièces ci-après paraphées à toutes les pages, daté, signé et cacheté à la dernière page : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;</li> <li>b. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;</li> <li>c. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>N.B.</u> : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées, les pièces certifiées devront l'être par les administrations signataires des originaux.</b></p> <p><b>Enveloppe B - Volume II : Offre technique</b></p> <p>La note technique datée et signée, fournit tous les renseignements concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les justificatifs du chiffre d'affaire ;</li> <li>❖ L'attestation de solvabilité ou capacité d'autofinancement ;</li> <li>❖ Les références de l'Entreprise pour les travaux similaires durant les cinq dernières années (joindre copies des contrats première et dernière pages plus PV de réception ;</li> <li>❖ Le C.V, la copie du diplôme+ attestation de disponibilité des personnes devant assurer les fonctions de Conducteur des travaux et de Chef de chantier ; Le Conducteur des travaux devra avoir au moins la qualification de Technicien Supérieur de Génie Civil/ Génie rural prouvée et une expérience d'au moins cinq (05) ans. Le Chef de chantier devra</li> </ul>

justifier au moins de la qualification de Technicien de Génie Civil et une expérience d'au moins deux ans dans le domaine.

- ❖ La liste complète du personnel d'exécution.
- ❖ Les moyens matériels de l'Entreprise compatibles avec la nature des travaux ;
- ❖ Une note technique datée et signée fournissant tous les renseignements concernant le mode d'exécution des travaux ;
- ❖ Le planning d'exécution des travaux ;
- ❖ Le Planning des approvisionnements en matériaux de construction ;
- ❖ Un commentaire expliqué du planning d'exécution des travaux ;
- ❖ Un rapport de visite du site signé par le soumissionnaire décrivant l'état des lieux, la nature et la quantité des travaux à réaliser ;
- ❖ Les plans du projet ;
- ❖ Un organigramme du chantier ;

**Enveloppe C-Volume III : Offre financière**

- ❖ La soumission proprement dite, en original rédigée suivant le modèle fourni dans le présent Appel d'Offres, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- ❖ Le Sous-détail des Prix Unitaires paraphé sur toutes les pages par le soumissionnaire ;
- ❖ Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli daté et signé par le soumissionnaire ;
- ❖ Le Détail Estimatif dûment rempli daté et signé par le soumissionnaire

Chacune des enveloppes A, B et C contenant l'original et les copies sera fermée et scellée.

Les trois enveloppes seront placées dans une quatrième enveloppe elle-même fermée et scellée portant la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/C/NLA/CIPM/2020 DU 22/04/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FOYER COMMUNAUTAIRE AVEC UN BLOC LATRINE A TROIS (03) COMPARTIMENTS A DJADOM, DANS LA COMMUNE DE NGOYLA, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST. (Lot unique)**  
**" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "**

**NB :Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.**

	<b>Prix et monnaie de l'offre</b>			
4.2	<u>Révision des prix</u> : Les prix du Marché ne sont pas révisables			
4.3 et 4.4	<u>Monnaie du pays du Maître d'Ouvrage</u> (monnaie nationale) : Franc CFA (FCFA)			
	<b>Préparation et dépôt des offres</b>			
5	<u>Période de validité des Offres</u> : La période de validité des offres est de <b>90 (quatre-vingt-dix) jours</b> à partir de la date limite de dépôt des offres			
6	<u>Montant de la caution de soumission</u> :			
	<b>N° Lot</b>	<b>Désignations</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Caution</b>
	01	CONSTRUCTION FOYER COMMUNAUTAIRE DE NGOYLA	20 000 000	200 000
7	Les offres sont appelées sur la base d'un délai d'exécution des travaux compris entre 120 jours au minimum et 180 jours au maximum. Le délai d'exécution proposé par le soumissionnaire retenu deviendra le délai d'exécution contractuel.			
8	Les variantes techniques sur la ou les parties des travaux spécifiés ci-dessous ne sont pas permises.			

9	<i>Il n'y aura pas de réunion préparatoire à l'établissement des offres. Cependant, une visite du site des travaux est obligatoire (Clause 7.3 du RGAO).</i>																																												
10	<u>Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées</u> : 07 (sept) exemplaires dont (01) un original et 06 (six) copies marqués comme tels.																																												
11	<u>Adresse de l'Autorité Contractante à utiliser pour l'envoi des offres</u> : Maire de la Commune de NGOYLA, Tel : 699 552 399/696 15 39 51																																												
12	<u>Date et heure limites de dépôt des offres</u> : au plus tard le <b>21/05/2020 à 14 heures</b> (heure locale).																																												
13	<u>Lieu, date et heure de l'ouverture des plis</u> : le <b>21/05/2020 à 15 heures</b> , heure locale, dans à la salle des actes de la Commune de NGOYLA, en présence ou non des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.																																												
14	<b>ANALYSE DES OFFRES</b>																																												
	<p>Le rapport d'analyse des Offres respectera le canevas indicatif ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. GENERALITES</li> <li>2. COMPOSITION ET MISSIONS ASSIGNEES A LA SOUS COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE ET FINANCIERE. <ul style="list-style-type: none"> <li>II-1 Composition de la Sous-commission d'analyse</li> <li>II-2 Rappel des missions assignées à la sous-commission d'analyse des offres.</li> </ul> </li> <li>3. RAPPEL DU RESULTAT DU DEPOUILLEMENT DES OFFRES</li> <li>4. OBSERVATIONS EVENTUELLES RELEVÉES DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES</li> <li>5. METHODOLOGIE DE TRAVAIL</li> <li>6. DOCUMENTS RECUS DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES</li> <li>7. EVALUATION DETAILLEE DES OFFRES <ol style="list-style-type: none"> <li>a. <u>Première étape</u> : Examen de la conformité des pièces administratives (volume 1)</li> </ol> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Entreprises</th> <th>Lot postulé</th> <th>Offre Administrative</th> <th>Observations</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td>-</td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td>-</td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table> <ol style="list-style-type: none"> <li>b. <u>Deuxième étape</u> : Evaluation de l'offre technique (Volume 2) <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Rappel des Critères éliminatoires de l'offre technique ;</li> <li>ii. Vérification de la satisfaction des critères éliminatoires ;</li> <li>iii. Rappel des Critères de qualification ;</li> <li>iv. Evaluation des critères de qualification</li> </ol> </li> </ol> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">N°</th> <th rowspan="2">Entreprises</th> <th colspan="5">Satisfaction des critères</th> <th rowspan="2">Observations</th> </tr> <tr> <th>Expérience</th> <th>Personnel</th> <th>Matériel</th> <th>Chiffre d'affaire</th> <th>Compréhension du projet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table> </li> </ol>	N°	Entreprises	Lot postulé	Offre Administrative	Observations			-					-			N°	Entreprises	Satisfaction des critères					Observations	Expérience	Personnel	Matériel	Chiffre d'affaire	Compréhension du projet																
N°	Entreprises	Lot postulé	Offre Administrative	Observations																																									
		-																																											
		-																																											
N°	Entreprises	Satisfaction des critères					Observations																																						
		Expérience	Personnel	Matériel	Chiffre d'affaire	Compréhension du projet																																							



**c. Troisième étape : Evaluation de l'offre financière (Volume 3)**

- i. Rappel des Critères éliminatoires de l'Offre financière ;
- ii. Rectification des montants des Offres :
  - 1. Détermination, conformément aux spécifications du CCTP, des quantités des matériaux entrant dans la constitution de chaque prix ;
  - 2. Correction des sous-détails et bordereau des prix unitaires ;
- iii. Vérification de la satisfaction des critères éliminatoires.

N°	Entreprises	Lot postulé	Montant TTC proposé dans l'offre	Motif élimination de l'offre	Observations
		-			
		-			

**iv. Correction des devis estimatifs des offres ;**

**v. Récapitulatif de l'évaluation et de la correction des Offres Retenues.**

N°	Entreprises	Lot postulé	Montant TTC proposé dans l'offre	Montant évalué et corrigé	Observations
		-			
		-			

**vi. Comparaison des offres Retenues**

Lot	Entreprises	Montant prévisionnel du DAO	Montant TTC proposé et corrigé	Rang
1		.....	.....	.....
			.....	.....
2		.....	.....	.....
			.....	.....

**15 ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

15.1. La lettre-commande sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera jugée la moins disante et qui aura satisfait à l'essentiel des spécifications technique

**Pièce N°4**  
**CAHIER DES CLAUSES**  
**ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**  
**(CCAP)**